



En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile

En France, en 2018, 68 % des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle », 21 % vivent dans une famille monoparentale, et 11 % vivent dans une famille recomposée : 7 % avec un parent et un beau-parent et 4 % avec leurs deux parents. Au total, 28 % des enfants résident donc avec un seul de leurs parents.

Dans les familles recomposées, les enfants vivent moins souvent avec deux adultes en emploi (58 %) que dans les familles « traditionnelles » (68 %).

Les enfants des familles recomposées sont moins présents dans les grands centres urbains, où à l'inverse la proportion d'enfants en famille monoparentale est forte.

La part des enfants vivant en famille recomposée varie de 7 % en Martinique et dans les Hauts-de-Seine à 17 % en Guyane. Les enfants des familles « traditionnelles » vivent plus souvent à l'Ouest et à l'Est de la France, alors que ceux des familles monoparentales sont très présents dans le pourtour méditerranéen et les départements d'Outre-mer.

Élisabeth Algava, Kilian Bloch (division Enquêtes et études démographiques - Insee), Vincent Vallès (service du Recensement national - Insee)

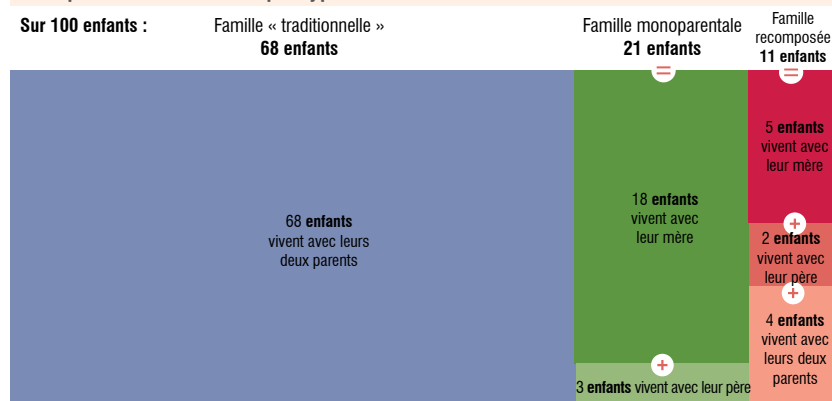
En 2018, en France hors Mayotte, 14,1 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille. Sur 100 enfants mineurs, 68 vivent dans une **famille « traditionnelle »** (figure 1), avec leurs deux parents au domicile et leurs frères et sœurs s'ils en ont. 21 enfants vivent dans une **famille monoparentale**, et résident donc avec un seul de leurs parents, qui ne vit pas en couple, le plus souvent leur mère (18 enfants). Enfin, 11 enfants vivent dans une **famille recomposée**, dans laquelle, par définition, au moins un enfant n'est pas issu du couple. Parmi eux, 7 sont nés d'une union antérieure : ils vivent avec un parent, un beau-parent et éventuellement des demi-frères ou demi-sœurs. Les 4 autres sont des enfants du couple : ils vivent avec leurs deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs.

28 % des enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile

28 % des enfants mineurs (soit 4,0 millions d'enfants) vivent donc avec

un seul de leurs parents, que ce dernier se soit remis en couple (famille recomposée) ou non (famille monoparentale). Ils vivent le plus souvent avec leur mère (82 %), et ce davantage quand il s'agit

1 Répartition des enfants par type de famille



Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

d'une famille monoparentale (85 % contre 76 % pour les familles recomposées). 72 % des enfants (soit 10,1 millions d'enfants) vivent avec leurs deux parents au domicile. Parmi eux, 95 % vivent dans une famille « traditionnelle » et 5 % dans une famille recomposée.

Plus les enfants sont âgés, moins ils vivent en famille « traditionnelle »

Avant l'âge de trois ans, huit enfants sur dix vivent dans une famille « traditionnelle » (figure 2). En raison des séparations, cette part diminue avec l'âge des enfants, tandis que celle des enfants vivant dans une famille monoparentale ou recomposée augmente. Ainsi, 13 % des enfants de moins de trois ans vivent dans une famille monoparentale, contre 27 % entre 15 et 17 ans. La part des enfants en famille recomposée passe de 8 % avant 3 ans à 12 % entre 15 et 17 ans.

Au sein des familles recomposées, les enfants issus du couple actuel sont logiquement plus jeunes (6 ans en moyenne) que ceux issus d'unions précédentes (11 ans en moyenne). Ainsi la majorité des enfants de moins de 6 ans vivant en famille recomposée sont issus du couple actuel, et cohabitent avec des enfants nés d'unions précédentes. Les enfants non issus du couple actuel sont les plus nombreux à partir de l'âge de 6 ans et leur part augmente régulièrement jusqu'à l'âge de 17 ans.

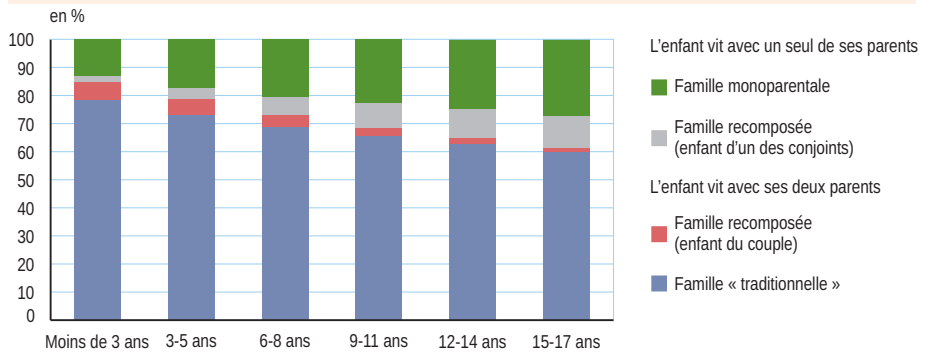
Quand les enfants du couple grandissent, les enfants nés avant l'union, plus âgés, arrivent à des âges où ils quittent le domicile. Une fois ces « grands » enfants partis, la famille devient « traditionnelle » : seuls restent au domicile le couple et les enfants qu'ils ont eus ensemble. Il est donc rare que les enfants de 15 à 17 ans en famille recomposée soient des enfants du couple actuel.

Les parents des familles recomposées sont moins diplômés que ceux des familles « traditionnelles »

Les mères des familles monoparentales et celles des familles recomposées sont moins diplômées que les mères de familles « traditionnelles » (figure 3). Ainsi, la moitié de ces dernières ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre un tiers des mères de familles monoparentales ou recomposées. Les pères des familles recomposées sont un peu moins diplômés que ceux à la tête d'une famille monoparentale, et les écarts avec ceux des familles « traditionnelles », les plus diplômés, sont moins marqués que pour les mères.

Les parents à la tête d'une famille monoparentale sont moins souvent en emploi que dans les autres familles. Ils sont en effet moins diplômés, et ils ont aussi des contraintes spécifiques pour la garde des enfants. Dans les familles recomposées, les adultes sont également moins souvent en

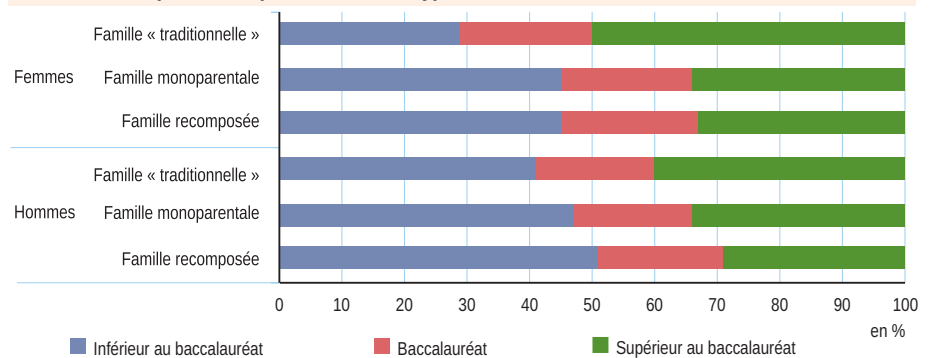
2 Type de famille selon l'âge de l'enfant



Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

3 Niveau de diplôme des parents selon le type de famille



Champ : France hors Mayotte, parents vivant en famille, avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

emploi. Là encore, ceci est lié à un niveau de diplôme plus faible, ainsi qu'aux enfants plus nombreux qu'ont ces familles.

Les enfants des familles « traditionnelles » sont ainsi ceux qui vivent le plus souvent dans une famille où les deux adultes travaillent (68 % contre 58 % des enfants des familles recomposées).

Les enfants des familles monoparentales et recomposées vivent plus souvent dans un logement surpeuplé

Pour 66 % des enfants des familles « traditionnelles », leur famille est propriétaire de son logement. C'est nettement plus que pour les enfants des familles recomposées (48 %) et surtout monoparentales (28 %). Ces derniers occupent bien plus fréquemment un logement social (37 %), souvent localisé dans les **villes-centres** ou leurs **banlieues**.

13 % des enfants mineurs vivent dans un **logement surpeuplé** : 23 % des enfants des familles monoparentales, 16 % des enfants des familles recomposées et 10 % de ceux des familles « traditionnelles ». Dans les **grands pôles urbains**, ce taux atteint 19 %, contre 5 % en **couronne**. Le surpeuplement est bien plus fréquent pour les familles nombreuses (22 % lorsqu'il y a trois enfants ou plus à la maison). Les familles monoparentales, les plus concernées par le surpeuplement, ont néanmoins en moyenne moins d'enfants que les familles recomposées (*encadré*).

Vivre dans une famille recomposée : plus fréquent hors des grandes aires urbaines

Lorsqu'ils vivent au sein des grands pôles urbains, 10 % des enfants résident dans une famille recomposée, contre 12 % au sein des petits ou moyens pôles et 13 % pour ceux résidant hors de l'influence des pôles urbains (figure 4). Ces localisations peuvent en effet permettre aux familles recomposées d'avoir davantage d'espace et de réduire ainsi le surpeuplement du logement, notamment lorsque beaux-enfants et enfants du couple cohabitent.

De manière encore plus prononcée que ceux des familles recomposées, les enfants des familles « traditionnelles » sont très présents dans le périurbain. La part des enfants qui vivent dans ces familles atteint d'ailleurs son maximum (74 %) au sein des couronnes des grands pôles urbains, qui offrent des logements plus grands et moins onéreux que les villes-centres, tout en restant à proximité des emplois.

Les familles monoparentales sont très présentes dans les centres urbains. Alors que 21 % des enfants vivent dans une famille monoparentale, c'est le cas de 29 % d'entre eux dans les villes-centres des grands pôles urbains et de 26 % de ceux résidant dans de moyens ou petits pôles urbains. La présence de logements sociaux et la petite taille de ces familles (il y a plus souvent un seul enfant que dans les autres familles) peuvent expliquer cette localisation.

728 000 familles recomposées en France en 2018, autant qu'en 2011

En 2018, 8 millions de familles comportent au moins un enfant mineur. 67 % des familles sont « traditionnelles », 24 % sont monoparentales et 9 % sont recomposées. Entre 2011 et 2018, la part des familles « traditionnelles » diminue (- 2 points), alors que celle des familles monoparentales croît (+ 2 points). La proportion des familles monoparentales augmente régulièrement depuis 1975, année où elles représentaient moins de 10 % des familles [Bodier *et al.*, 2015]. La part des familles recomposées est quasiment stable depuis 1999 : un enfant sur dix vit en famille recomposée.

Les familles recomposées comptent en moyenne plus d'enfants

En 2018, au domicile d'une famille comprenant au moins un enfant mineur, il y a en moyenne 1,9 enfant (y compris des majeurs). Les familles recomposées ont en moyenne plus d'enfants (2,4). 38 % d'entre elles sont des familles nombreuses (trois enfants ou plus au domicile), contre 21 % de l'ensemble des familles. Dans la moitié des familles recomposées, des enfants du couple actuel sont présents : les enfants sont alors d'autant plus nombreux (2,9). À l'inverse, les familles monoparentales comptent moins d'enfants : 1,8 en moyenne. Dans 48 % d'entre elles, seul un enfant vit au domicile, contre 36 % de l'ensemble des familles. Enfin, les familles « traditionnelles » sont dans une situation intermédiaire, avec le plus souvent 2 enfants au domicile (46 %).

En 2018, 45 % des familles sont des familles « traditionnelles » avec deux parents mariés

Alors qu'en 2011 la moitié des familles étaient des familles « traditionnelles » avec deux parents mariés, en 2018 ces mêmes familles ne sont plus majoritaires (45 % de l'ensemble des familles). En effet, la part des familles « traditionnelles » a baissé et, en leur sein, les couples sont de moins en moins souvent mariés (72 % en 2011, 67 % en 2018). Le Pacs s'est répandu [Buisson, 2017], y compris au sein des familles « traditionnelles ». Il est possible que les couples distinguent moins le Pacs, auparavant conçu comme une « démarche de couple », du mariage, qui était davantage associé à un projet familial [Bailly, Rault, 2013].

En 2018, les couples des familles recomposées sont aussi fréquemment pacés que ceux des familles « traditionnelles » (13 %), mais moins souvent mariés (43 % contre 67 %) et plus souvent en union libre (44 % contre 20 %).

Répartition des familles et des enfants mineurs selon le type de famille en 2011 et en 2018

		Familles « traditionnelles »	Familles monoparentales	Familles recomposées	Ensemble
Familles en 2011	Effectif (en milliers)	5 522	1 721	732	7 975
	Répartition (en %)	69,2	21,6	9,2	100,0
Familles en 2018	Effectif (en milliers)	5 341	1 890	728	7 959
	Répartition (en %)	67,1	23,8	9,1	100,0
Nombre d'enfants mineurs en 2018 (en milliers)		9 571	2 983	1 519	14 073
Nombre moyen d'enfants* par famille en 2018		1,9	1,8	2,4	1,9
Part des familles avec 3 enfants* ou plus en 2018 (en %)		20	16	38	21

* mineurs ou majeurs présents au domicile.

Note : pour 2011, la clé de répartition entre familles « traditionnelles » et recomposées est issue de l'enquête Migrations, famille et vieillissement - Ined-Insee 2010 - pour les DOM, et de l'enquête Famille et logements - Insee 2011 - pour les autres.

Champ : France hors Mayotte, familles avec au moins un enfant mineur.

Sources : Ined-Insee, enquête Migrations, famille et vieillissement 2010 ; Insee, enquête Famille et logements 2011, recensement de la population 2011, enquête annuelle de recensement 2018.

Vivre dans une famille « traditionnelle » : plus fréquent à l'Ouest et à l'Est

La part des enfants vivant dans une famille monoparentale est particulièrement élevée dans des départements du pourtour méditerranéen, ainsi que dans les départements d'Outre-mer : elle atteint un quart des enfants ou plus (figure 5). Dans tous ces départements, une partie importante de la population vit dans les centres des grands pôles urbains. En Guadeloupe et en Martinique, plus de la moitié des enfants vivent dans une famille monoparentale. La Dordogne et l'Aube se distinguent également par des proportions élevées d'enfants en famille monoparentale, en dépit d'une urbanisation modérée.

À l'inverse, les départements où les familles « traditionnelles » sont les plus fréquentes (71 % des enfants ou plus) sont ceux des régions Pays de la Loire et Bretagne, la plupart des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Doubs, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. En général, la proportion de parents ayant au moins le baccalauréat y est supérieure à la moyenne et une part importante de la population vit dans des zones périurbaines.

4 Répartition des enfants par type de famille selon le zonage en aires urbaines

	Familles « traditionnelles »	Familles monoparentales	Familles recomposées	Ensemble
Villes-centres des grands pôles	61	29	10	100
Banlieues des grands pôles	69	21	10	100
Couronnes des grands pôles	74	15	11	100
Moyens et petits pôles	62	26	12	100
Couronnes des moyens et petits pôles	73	15	12	100
Communes hors influence des pôles	68	19	13	100
Ensemble	68	21	11	100

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

La part des enfants qui vivent dans une famille recomposée varie de 7 % en Martinique et dans les Hauts-de-Seine à 17 % en Guyane. Les départements dans lesquels vivent le plus d'enfants de familles recomposées sont souvent ceux où une part importante des enfants réside en dehors d'une influence urbaine, ou dans les couronnes de petits ou moyens pôles. Il s'agit notamment de départements situés en Nouvelle-Aquitaine, en Normandie, dans les Hauts-de-France et la région Grand Est. Mais la part des familles recomposées est parfois élevée aussi dans des départements fortement urbanisés. C'est le

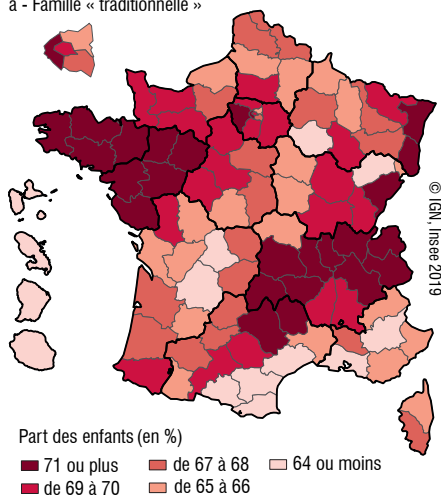
cas par exemple dans le Pas-de-Calais, où les parents ont aussi plus souvent que la moyenne un diplôme inférieur au baccalauréat, ce qui laisserait attendre une forte présence des familles monoparentales. Cela suggère qu'il existe des spécificités locales, notamment quant aux remises en couple des parents séparés. ■

Définitions

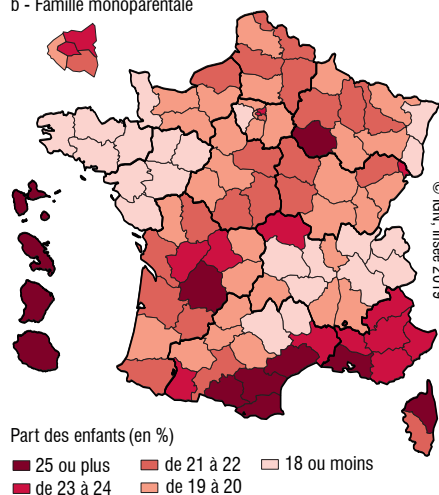
Les familles sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent le même logement. On s'intéresse aux familles avec au moins

5 Répartition des enfants mineurs par type de famille selon le département

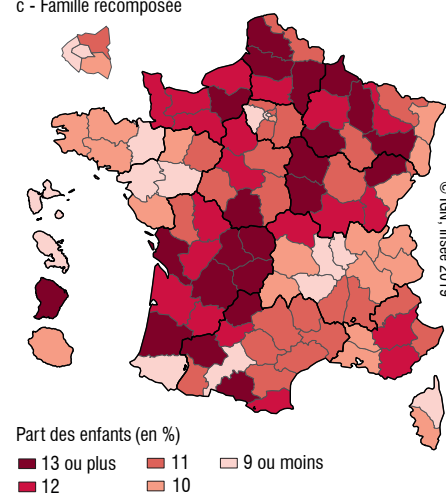
a - Famille « traditionnelle »



b - Famille monoparentale



c - Famille recomposée



Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

un enfant mineur : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement.

Les couples avec enfants comprennent des **familles dites « traditionnelles »**, où tous les enfants du logement sont ceux du couple, et des **familles recomposées**. Une famille recomposée comprend un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**.

Un **enfant** est une personne vivant dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement. Un enfant qui partage son temps entre les logements de ses deux parents est compté dans celui où il passe le plus de temps. S'il passe autant de temps dans chacun des logements, il est compté dans le logement où il se trouve à une date prise comme référence.

Les **aires urbaines** comprennent un **pôle** et en général une **couronne**. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois (10 000 pour un **grand pôle**). Un pôle se compose de **villes-centres** (commune ou ensemble de communes comptant au

moins la moitié de la population du pôle) et d'une **banlieue** (les autres communes). Les **couronnes** comprennent les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des résidents ayant un emploi travaillent dans un pôle (ou dans les communes attirées par lui), ainsi que les communes attirées par plusieurs pôles.

L'**indice de peuplement** des logements compare le nombre de pièces du logement à celui nécessaire au ménage en fonction de sa composition. Par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces. Un logement est surpeuplé s'il manque au moins une pièce.

Sources

À partir de 2018, l'**enquête annuelle de recensement** de la population permet de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ». Fondées sur une année d'enquête et non cinq, comme habituellement pour les résultats du recensement, les informations ne sont pas détaillées en deçà du niveau des départements et des communes de plus de 100 000 habitants. Les études pourront être approfondies à partir de 2023.

La précédente source qui permettait de distinguer familles « traditionnelles » et familles recomposées est l'**enquête Famille et logements** réalisée par l'Insee en 2011 [Bodier et al., 2015]. Les données sont complétées pour les DOM avec l'**enquête Migrations, famille**

et vieillissement réalisée par l'Ined et l'Insee en 2009 et 2010 [Marie, Breton, 2015].

Les enfants vivant sans leurs parents (par exemple, en famille d'accueil, ou chez un grand-parent) sont ici exclus, ainsi que ceux vivant dans des communautés ou des habitations mobiles. Sont ainsi exclus 250 000 enfants, soit moins de 2 % des enfants mineurs en 2018. Pour définir le type de famille, tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge. En revanche, l'étude est restreinte à ceux âgés de moins de 18 ans.

Pour en savoir plus

- Buisson G., « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyses* n° 35, octobre 2017.
- Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., « Couples et familles : entre permanences et ruptures », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Marie C.-V., Breton D., « Les « modèles familiaux » dans les DOM : entre bouleversements et permanence. » in *Politiques sociales et familiales*, n° 119, mars 2015.
- Bailly E., Rault W., « Les pacés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population et Sociétés* n° 497, février 2013.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
X. Besnard
C. Tchobanian
Maquette : B. Rols
Code Sage : IP201788
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

